

Par Autorité de Justice.
SERA vendu DIMANCHE, le VINGTIÈME
jour de MAI courant, à la porte de l'église pa-
roissiale de St. Idore, à l'issue du Sacre, l'Im-

Une TERRE située en la paroisse St. Régis, de la dite paroisse St. Isidore, de trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, bornée en front par le chemin public en maintenant par les terres de la cote St. Thérèse, d'un côté par Amable Dupras et de l'autre côté par Augustin Gervais avec une maison, grange, étables et autres bâtiments sur dirigées.

Pour les conditions, qui sont très-faciles, on

pourra les connaître en s'adressant au notaire
sousigné,
F. T. LANGEVIN, N. P.
St. Isidore, 1er mai 1835—189

VENTE
Par Autorité de Justice

LE lot de terre ci-après désigné, appartenant
à **HARMON TITUS**, de St. Jean, et
faute issue de son

son épouse décédée, aura vendu et adjugé, au plus
bient enchâssée, à la porte de l'église de cette
paroisse de St. Jean, LUNDI, le QUATORZE
MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi
savoir :

Un lot de terre, vacant, sis à St. Jean susdit conti-
nant sous numéro 21, du côté est de la rue Busby
contenant 72 pieds de front sur 144 pieds de
profondeur, plus ou moins ; tenant, en front
à la dite rue Busby, en profondeur à Messrs
B. et S. Vaughan, au coin sud, à Messrs

20, et au côté nord au lot No. 23.
N. B. Les conditions de la vente seront de
nées immédiatement avant l'adjudication, et
pourront être connues, en aucun temps, sur app
plication au sous-signé.

T. R. JOHSON, S. R.
St. Jean, 26 avril 1885.—su

VENTE.
Par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, à la porte de l'église de la paroisse St. Alexis, sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, l'IMMEUBLE ci-après désigné appartenant à **MODESTE GUILDRY** dit **LABINE** et à ses enfants, savoir :

Une terre située en la dite paroisse de St. Alexis, bontéun deux arpents de front, sur trente arpents de profondeur, tenant devant au Ruisseau St. George, en profondeur aux terres de St. Jacques.

A VENDRE
A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES

TROIS SUPERBES TERRES, sur les bords de la RIVIERE RICHELIEU, à sept milles seulement de la station du chemin de fer de St. Hilaire. Ces terres sont de trois arpens de front chacune, sur la Rivière Richelieu, et quarante de profondeur, en état de culture. En arrière il y a de magnifiques bois, avec Socreries, Cabanes à Sucre etc.

Sur l'une de ces terres se trouve un Joli Verger qui commence à être en rapport, et un Jardin planté d'excellents arbres, aux fruits délicieux.

(cottage) et de fort belles dépendances. L'air
 Le sol de ces trois terres est excellent et très
 productif, les récoltes ont été abondantes, même
 dans les mauvaises années que nous venons de
 passer.
 Pour les renseignements et conditions, s'adres-
 ser à Chs. Brin, écr., N. P., à St. Marc, ou au
 sousigné à Montréal, rue St. Antoine, No. 22.
 A. RAMBAU.
 Montréal, 24 avril.

Terre de Prix à vendre.

 LE Soussigné offre en vente sa TERRE située à St. Michel, [cinq milles de Montréal.] contenant cent soixante six arpents de terre de prix. Il y a cent vingt arpents de cette terre qui est en bon état de culture, ayant été cultivée par le soussigné durant trente-huit ans. Le reste est en bois debout.

Les intéressés sont priés de s'adresser au soussigné.

Il y a un verger de soixante-quinze arbres fruitiers, aussi pruniers et cerisiers.

ou sur les lieux à
Moulins St. Gabriel, Montréal
ALEXANDER OGILVIE
St. Michel, 24 avril

Bureau de Poste,
MONTREAL, 11 avril 1885.

Québec, par chemin Québec, par la Canada Pérou Ouellet L'apériss St. Jean, &c. L'acole Kats-Uins, acc Portland, St. Hy St. Jean, Nouve Bytown, Aylmer Chateaugay, Bas St. Romi, &c. Chamby, St. Cés St. Laurent, St. St. Jérôme, Ste. Terrebonne, Mar	Québec, par chem Québec, par la Canada Pérou Ouellet L'apériss St. Jean, &c. L'acole Kats-Uins, acc Portland, St. Hy St. Jean, Nouve Bytown, Aylmer Chateaugay, Bas St. Romi, &c. Chamby, St. Cés St. Laurent, St. St. Jérôme, Ste. Terrebonne, Mar
--	--

[illegible][illegible][illegible]

FERTILITÉ. — Les jours des accouchements sont les suivants :
 du 1^{er} au 10^{er} : 100 %
 du 11^{er} au 20^{er} : 100 %
 du 21^{er} au 30^{er} : 100 %
 du 31^{er} au 40^{er} : 100 %
 du 41^{er} au 50^{er} : 100 %
 du 51^{er} au 60^{er} : 100 %
 du 61^{er} au 70^{er} : 100 %
 du 71^{er} au 80^{er} : 100 %
 du 81^{er} au 90^{er} : 100 %
 du 91^{er} au 100^{er} : 100 %

• Les Sacs supplémentaires pour lettres des conducteurs seront fermés à 10h A. M.
† Les Sacs supplémentaires pour lettres des conducteurs seront fermés à 5:00 A. M.

AVIS.

LES personnes qui doivent à succession de feu le sieur CHARLES PRIMEAU, père, en son vivant curé de Varennes, sont priées de régler avec

sous-signés, ex-Exécuteurs Testamentaires, et
 s'il y a des réclamations contre la dite ac-
 cusation devront la produire aux dits Ex-Exécuteurs
 testamentaires sous le plus court délai possible.
 THS. PEPIN
 Prêtre, curé de Boucherville
 DAVID LAURENT
 Varennes, le 12 avril—17—um

